

fusant la naturalisation aux habitants de races non chrétiennes, protégeait jusqu'alors la nationalité roumaine contre l'invasion de l'élément israélite ».

La France, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne subordonnèrent à cette condition la reconnaissance de l'indépendance de la principauté¹.

La question des Israélites est, en effet, une des plus graves qui puissent influencer l'avenir de la Roumanie.

En 1830, il n'y avait pas 40,000 Juifs en Moldavie; en 1882, on en évaluait le nombre à 270.000. On en compte plus de 400,000 dans la Roumanie entière, c'est-à-dire qu'ils forment le dixième de la population et environ le quart pour la Moldavie, prise à part. A Jasi, sur une population de 90,000 habitants, on compte 50,000 Israélites. Cette ville est devenue une sorte de métropole israélite².

Leur nombre s'accroît par une immigration continue dont les causes sont intéressantes à connaître. Lorsque la société roumaine s'organisa et adopta les habitudes européennes, il n'existait encore dans le pays ni commerce, ni industrie; les Juifs de Galicie

1. L'indépendance de la Roumanie a été reconnue par l'Italie le 6 déc. 1879, par la France, l'Angleterre et l'Allemagne, le 10 février 1880.

La constitution roumaine a été modifiée par la loi du 13 octobre 1879. Désormais, « la distinction des croyances religieuses et confessions ne constitue pas un obstacle à l'acquisition des droits civils et politiques ». Mais, pour obtenir la naturalisation, il faut habiter le pays depuis dix ans et s'y rendre utile. Certaines conditions dispensent de cette obligation.

2. Les Juifs s'efforçant de se soustraire aux investigations des comités de recensement, il est difficile de savoir exactement leur nombre. Les chiffres que nous donnons, sont très approximatifs.